



Rapport préalable au
Débat d'Orientations Budgétaires

SOMMAIRE



- 1.DOB : la réglementation applicable**
- 2.Le contexte budgétaire de l'exercice 2020**
- 3.Présentation des résultats prévisionnels 2019**
- 4.L'endettement du Grand Charolais**
- 5.Présentation de la structure au 1^{er} janvier 2020**
- 6.Les perspectives pour 2020**

1. DOB : La réglementation applicable

Imposée aux départements depuis 1982, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget a été étendue aux communes de 3.500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, depuis la loi du 6 février 1992.

→ dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article L .2312-1 du CGCT).

1. DOB : La réglementation applicable



La loi Notre du 7 août 2015 est venue apporter des précisions sur le contenu du DOB :

→ Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.).

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat, publié et transmis aux communes membres de l'EPCI.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

1. DOB : La réglementation applicable



CONCLUSION :

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'EPCI.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne ainsi aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité, et à ce titre il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant l'ensemble des élus.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, qui doit lui-même être voté cette année au plus tard le 30 avril.

2. Le contexte budgétaire 2020



2.1 Le contexte économique international

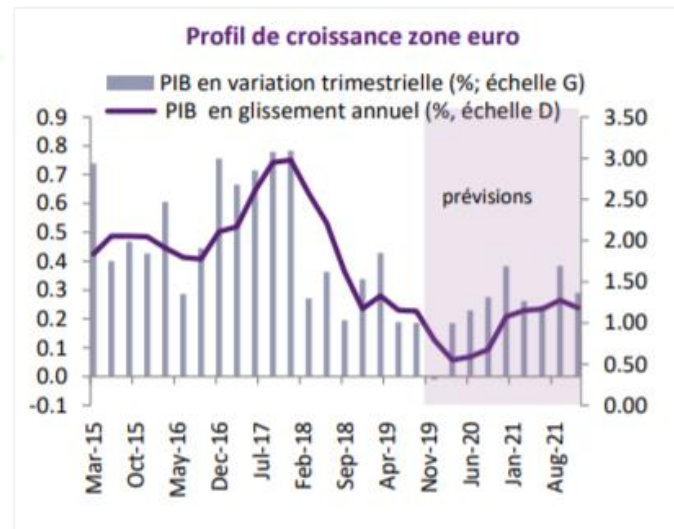
- ▶ Ralentissement de l'économie mondiale en raison notamment :
 - Des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis
 - Des conséquences du « Brexit », notamment sur l'économie européenne ;
 - Des taxes américaines sur les marchandises européennes ;
 - ...

- ▶ Globalement, les prévisions de croissance pour 2019 et 2020 ont été revues à la baisse, FMI et OCDE estimant qu'il s'agit de la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

2. Le contexte budgétaire 2020

2.2 Le contexte économique européen

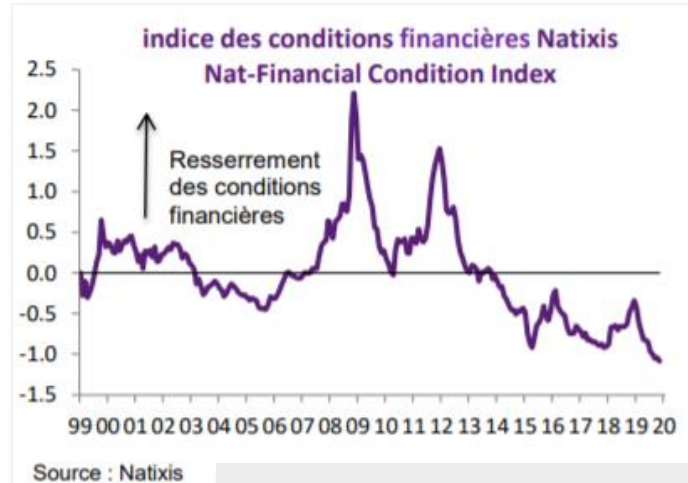
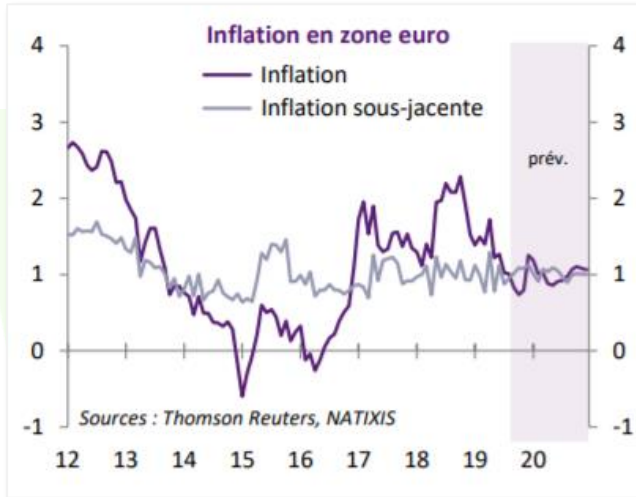
- ▶ Sur la zone euro, la croissance a ralenti au 2^e et 3^e trimestre 2019 (+0,2% contre +0,4% au 1^{er} trimestre).
- ▶ Les enquêtes dans l'industrie manufacturière montrent un repli de l'activité.
- ▶ L'Allemagne est particulièrement touchée dans l'industrie, notamment automobile : des risques de contagion à d'autres secteurs et à d'autres pays de l'UE ne sont pas à exclure.
- ▶ Le ralentissement observé sur la zone euro est toutefois contrasté : les experts estiment que l'Espagne, le Portugal et la France « résistent » avec un ralentissement plus modéré de la croissance.
- ▶ Dès 2020, les risques de croissance restent orientés à la baisse : de 1,9% en 2018 à 1% en 2019 et 0,6% en 2020.



2. Le contexte budgétaire 2020

2.2 Le contexte économique européen

- ▶ Compte tenu des risques sur la croissance et du niveau d'inflation relativement faible, la BCE prévoit une nouvelle baisse des taux d'intérêt.

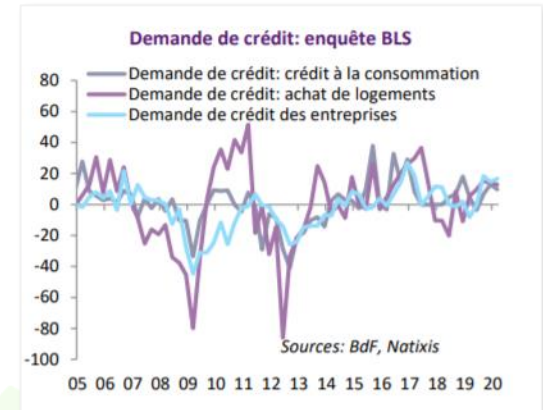


Dans ce contexte, il peut être opportun d'évaluer les conditions de renégociation de ses emprunts en cours.

2. Le contexte budgétaire 2020

2.3 Le contexte économique national

- ▶ En France, après une croissance de 1,7% en 2018, un ralentissement devrait être observé en 2019 aux environs de 1,3%.
- ▶ En 2020, le PIB français devrait croître plus vite que celui de la zone euro.
- ▶ La croissance est portée essentiellement par la consommation intérieure et sera soutenue notamment grâce à certaines mesures budgétaires de soutien au pouvoir d'achat (baisse des cotisations des salariés, dégrèvement de taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, baisse de l'impôt sur le revenu pour certains ménages) mais également par la faiblesse des taux d'intérêts.
- ▶ Les enquêtes sur l'investissement des entreprises (notamment au regard des demandes de crédit) montrent que celles-ci devraient poursuivre leur effort.
- ▶ Globalement, les services profitent de la demande intérieure alors que l'industrie pâtit du ralentissement mondial.



2. Le contexte budgétaire 2020



2.4. Les principales mesures de la loi de finances 2020

- ▶ Suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) :
 - Calendrier de la réforme :

2018	<ul style="list-style-type: none">• Dégrèvement à hauteur de 30% pour les résidences principales éligibles
2019	<ul style="list-style-type: none">• Dégrèvement à hauteur de 65% pour les résidences principales éligibles
2020	<ul style="list-style-type: none">• Dégrèvement à hauteur de 100% pour les résidences principales éligibles• Fin des pouvoirs de taux et d'abattement (taux de référence : 2017)
2021	<ul style="list-style-type: none">• Disparition de la TH => nouveau panier fiscal• Transformation du dégrèvement en exonération pour les 80% (les plus « modestes »)• Dégrèvement pour les 20% de contribuables restants (les plus « aisés »)• Transfert du foncier bâti départemental aux communes• Mise en place d'un coefficient correcteur du produit de TFB des communes
2022	<ul style="list-style-type: none">• Exonération sur les résidences principales à 65% pour les 80% de contribuables restants
2023	<ul style="list-style-type: none">• Exonération sur les résidences principales à 100% pour les 80% de contribuables restants et donc suppression totale de la TH sur les résidences principales• Réintroduction du taux de TH pour les résidences secondaires (taux 2019 qui aura été gelé sur 2020-2022)

2. Le contexte budgétaire 2020



2.4. Les principales mesures de la loi de finances 2020

- ▶ Suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) :

A partir de 2020 :

Un reversement de fiscalité correspondant aux recettes générées par l'augmentation des taux depuis 2017 serait effectué au profit de l'Etat (*absence d'information des services de l'Etat à ce jour sur le dispositif*).

A partir de 2021 :

- Les communautés de communes, notamment, bénéficieront d'une fraction de TVA égale au produit de TH théorique (bases 2020 x taux 2017).

A noter que pour la GEMAPI, la perte de produit résultant de la suppression de la TH est reportée sur les autres taxes (TPFB, TPFNB, CFE).

2. Le contexte budgétaire 2020

2.4. Les principales mesures de la loi de finances 2020

- ▶ Suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) :

Quels effets de la suppression de la TH ?

Pas de transmission d'éléments chiffrés par les services de l'Etat à ce jour concernant les recettes de « TH » à indiquer dans le BP 2020...

Loi de finances (LF) 2020 :

> Réforme de la fiscalité locale = simple suppression de la taxe d'habitation ?

OUI mais pas seulement car...

- cela induit un coût net très élevé pour l'Etat (16/17 Mds d'€ après déduction des exonérations qui étaient à la charge de l'Etat) et nécessite un réajustement fiscal
- cela risque de « distendre » (encore plus) le lien fiscal entre les services publics et les habitants
- cela diminue (encore plus) l'autonomie fiscale du bloc communal
- cela impactera directement les indicateurs de richesse fiscale (effort fiscal, potentiel financier,...) utiles au calcul et à la répartition du FPIC, des dotations,...

2. Le contexte budgétaire 2020



2.4. Les principales mesures de la loi de finances 2020

- Evolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités selon la LPFP 2018-2022 (en Mds €) :

	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions	4,12	4,23	4,36	4,50	4,66
Autres	38,37	38,14	38,12	38,10	38,10
TOTAL prélèvements sur recettes (PSR) et dotations	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

La trajectoire d'évolution du montant des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales fait l'objet d'une définition par les lois de programmation des finances publiques (LPFP).

Au niveau national : une certaine stabilité pour les dotations, après une décennie de diminution.

2. Le contexte budgétaire 2020

2.4. Les principales mesures de la loi de finances 2020

- ▶ La DGF des communautés de communes en 2020 :

Dotation
d'intercommunalité

+

Dotation de
compensation

=

DGF

En 2019, intégration du
revenu par habitant dans
les critères de calcul, en
sus de la pop. DGF, du CIF
et du potentiel fiscal

Hausse nationale de **30 M€**
de la dotation
d'intercommunalité en 2020,
financée notamment par la
baisse de la dotation de
compensation

Baisse attendue
d'environ **2%** en
2020 pour financer
la hausse de la
dotation
d'intercommunalité
(-2,3% en 2019)

Absence de notification des
dotations 2020 à ce jour.

2. Le contexte budgétaire 2020



2.4. Les principales mesures de la loi de finances 2020

- ▶ Procédure d'automatisation du FCTVA reportée d'un an:
 - À partir de 2019, les attributions de FCTVA devaient être déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données.
 - Cette procédure permettrait d'améliorer la gestion du FCTVA, jusqu'à présent complexe et chronophage.
 - Pour des raisons de contraintes techniques dans la mise en place de l'automatisation, le délai de 2019 était décalé à 2020.
 - Ce décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation FCTVA est de nouveau reporté au 1^{er} janvier 2021
 - À noter que certaines dépenses ne peuvent faire l'objet d'une automatisation en raison de leur imputation comptable sur des comptes non identifiés comme éligibles au FCTVA (opérations réalisées sur des biens dont la CL n'est pas propriétaire par exemple).

3. Présentation des résultats 2019

AVERTISSEMENT

L'énonciation des résultats de l'exercice précédent n'est pas obligatoire dans le débat d'orientations budgétaires, mais dans un souci de clarté et de continuité les résultats de cet exercice budgétaire sont présentés dans les pages qui suivent.



3. Présentation des résultats 2019



3-1 Budget principal

CCLGC	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INV 2019	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
INVESTISSEMENT	980 902,49		3 050 395,90	2 474 714,79	-575 681,11	405 221,38	-1 542 486,00	1 137 265,00	405 221,38
FONCTIONNEMENT	2 895 451,34	100 000,00	23 779 493,86	26 380 028,81	2 600 534,95	5 395 986,29		0,00	4 258 721,29
					2 024 853,84	5 801 207,67			

-Les crédits reportés :

Dépenses : 2 066 178 €

Recettes : 523 692 € soit : - **1 542 486 € à couvrir**

-Montant des subventions versées aux budgets annexes : 297 952 €

3. Présentation des résultats 2019



-Synthèse de la section de fonctionnement :

CCLGC	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Fonctionnement - Dépenses	23 337 908,26	27 682 251,00	23 779 493,86
011 - Charges à caractère général	2 576 337,62	3 393 128,00	2 678 579,36
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 941 845,29	4 827 175,00	4 118 979,23
014 - Atténuations de produits	10 961 887,00	10 708 907,00	10 642 631,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	127 635,00	0,00
023 - Vir à la section d'investissement	0,00	2 200 361,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 080 786,89	1 287 621,74	1 280 991,54
65 - Autres charges de gestion courante	4 607 006,52	4 901 240,00	4 871 097,28
66 - Charges financières	135 514,63	169 791,00	147 698,45
67 - Charges exceptionnelles	34 530,31	41 392,26	37 517,00
68 - Dotations provisions dépréciations	0,00	25 000,00	2 000,00
Fonctionnement - Recettes	24 339 086,30	27 682 251,00	26 380 028,81
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	2 795 451,00	0,00
013 - Atténuations de charges	73 210,09	10 000,00	112 520,18
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 994,31	98 368,09	98 303,09
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	547 699,61	524 397,00	557 388,87
73 - Impôts et taxes	20 494 654,64	21 266 906,00	22 350 211,69
74 - Dotations, subventions et participations	3 104 563,27	2 943 560,00	3 145 326,91
75 - Autres produits de gestion courante	51 282,19	32 570,00	48 911,44
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	30 905,19	10 998,91	67 366,63
78 - Reprises sur provision	777,00	0,00	0,00
Résultat année N	1 001 178,04	0,00	2 600 534,95
Résultat année N-1	1 894 273,30		2 795 451,34
Résultat cumulé	2 895 451,34		5 395 986,29
<i>Affectation au 1068 au BP N+1</i>	<i>100 000,00</i>		

Soit + 1.93%

Soit +8.39%

3. Présentation des résultats 2019



- Aperçu de l'évolution des recettes depuis 2017 :

Un résultat qui s'explique par une recette exceptionnelle de CFE.

BASES 2018	TAUX	COMPOSANTES	CA 2017	CA 2018	Ecart BP 2018/CA 2018	BP 2019	CA 2019	Ecart BP 2019/CA 2019
42 627 530	18,87%	T.H.	7 781 438	8 043 815	-40 659	8 275 627	8 209 673	-65 954
40 303 025	11,80%	T.F.B.	4 633 801	4 755 757	11 567	4 932 872	4 941 760	8 888
4 463 425	12,70%	T.F.N.B.	554 066	566 855	-73	580 644	578 477	-2 167
		ROLES SUPPLEMENTAIRES TH	8 560	11 475	11 475		39 777	39 777
		ROLES SUPPLEMENTAIRES TF	1 465	52 085	52 085		16 007	16 007
		ROLES SUPPLEMENTAIRES CFE	0	449	449		911 033	911 033
		PRODUITS ADDITIONNELS FONCIER N B	47 095	48 718	-492	47 753	47 705	-48
9 643 000	26,15%	C.F.E.	2 495 204	2 505 125	-16 998	2 894 510	2 873 449	-21 061
		CENTIMES TH - TF - CFE	103 298	98 762	-1 687	0		
		SOUS TOTAL	15 624 927	16 083 041	15 667	16 731 406	17 617 881	886 475
AUTRES RECETTES FISCALES		C.V.A.E.	1 403 238	1 384 371	0	1 524 478	1 524 478	0
		T.A.S.C.O.M.	748 532	536 036	-21 190	535 332	622 435	87 103
		IFER	237 921	201 793	-38 511	204 421	206 482	2 061
		F.N.G.I.R.	-411 032	-411 032	0	-411 032	-411 032	0
		SOUS TOTAL	1 978 659	1 711 168	-59 701	1 853 199	1 942 363	
		F.P.I.C. (Part CCLGC)	424 264	415 387	-1	350 000	431 682	81 682
		SOUS TOTAL	424 264	415 387	-1	350 000	431 682	81 682
DOT* INTERCO		Dotation de base			0			
		Dotation de péréquation	683 798	682 554		648 426	748 227	99 801
		Bonification ou Majoration						
		Redressement Finances publiques						
DOT* COMPENSATION		Part CPS	1 341 267	1 313 259	0	1 313 259	1 283 105	-30 154
		ALLOCATION COMPENSATRICE (sur TH - DUSTP - REDUCTION DES BASES - EXO ZRR -CVAE)	396 287	401 081	0	470 249	470 249	0
		SOUS TOTAL	2 421 352	2 396 894	0	2 431 934	2 501 581	69 647
TOTAL GENERAL			20 449 202	20 606 490	-44 035	21 366 539	22 493 507	1 126 968

Ecart CA 2018/ CA 2019 :

1 887 017

3. Présentation des résultats 2019

- Focus sur les principaux investissements réalisés en 2019 :

- Travaux de voirie : 718 086 € TTC
- Aménagement pôle d'activité du charolais à proximité de l'aire de service de l'Etat : 208 146 € TTC
- Finalisation du centre de loisirs à Paray le Monial : 194 889 € TTC
- Finalisation de la 2^{ème} tranche des déplacements doux à Digoin : 133 853 € TTC
- Versements au titre du FAIR : 149 297 € TTC

* 2018 : 82 583 € Reste à mandater : 14 647 €

Montant délibéré en 2018 : 274 954 €

* 2019 : 66 714 € Reste à mandater : 143 350,87 €

Montant délibéré en 2019 : 210 064,87 €



3. Présentation des résultats 2019



3-2 Budgets annexes

DECHETS MENAGERS	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INV 2018	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
INVESTISSEMENT	-171 653,92		209 026,47	768 187,29	559 160,82	387 506,90	-200 001,31		387 506,90
FONCTIONNEMENT	490 191,89	157 000,00	4 410 571,17	4 152 199,20	-258 371,97	74 819,92			74 819,92
					300 788,85	462 326,82			

Les crédits reportés :

Dépenses : 212 000,00 €
Recettes : 11 998,69 € soit : -200 001,31 € à reporter

Investissements principaux réalisés en 2019 : Mise en place REOM sur tout le territoire (*logiciel – enquête*), mise aux normes déchetterie Palinges (études) et achats divers (*bacs OM, conteneurs enterrés et PAV*)

3. Présentation des résultats 2019



3-1 Budgets annexes : Déchets Ménagers

Les charges générales de fonctionnement ont augmenté en 2019 de + 110 000 €, dues essentiellement aux augmentations des :

- Coûts de collecte avec la révision des prix : + 40 000 €
- Coûts de collecte et traitement des déchetteries avec la révision des prix et l'augmentation des tonnages : + 70 000 €

L'augmentation a été contenue en mettant en place la filière du traitement de déchets verts à la ferme sur l'ensemble du territoire. **L'économie est estimée à 120 000 €.**

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 110 000 € en 2019, dues essentiellement aux augmentations de :

- Remboursement du Coût de traitement par le SMEVOM suite à une diminution des tonnages d'Ordures Ménagères : + 30 000 €
- Subvention étude TEOM REOM : + 17 000 €
- Augmentation des recettes auprès usagers et professionnels (redevances Bons Vins notamment) : + 63 000 €

Si l'exercice 2019 a été maîtrisé, il ne tient pas compte de la répercussion de la forte diminution des recettes du SMEVOM et de la forte hausse des dépenses en 2018.

Malgré ce contexte budgétaire, les tarifs de la redevance ordures ménagères et le pourcentage de la taxe ordures ménagères ont été figés depuis 2017.

Il en résulte que le résultat cumulé en section de fonctionnement en 2017 de 755 414,42 € est passé à 333 191,89 € en 2018 et à 74 819,92 € en 2019.

3. Présentation des résultats 2019

3-1 Budgets annexes

SPANC	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INV 2018	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
INVESTISSEMENT	13 648,62		1 047,00	1 761,69	714,69	14 363,31	0,00		14 363,31
FONCTIONNEMENT	32 563,49	0,00	164 182,74	215 567,51	51 384,77	83 948,26			83 948,26
					52 099,46	98 311,57			

-**SPANC** : Budget qui s'équilibre sans subvention du budget principal.

-Suite à un oubli de refacturation du ½ poste de comptabilité sur ce budget, la dépense 2019 sera imputée sur l'exercice 2020 (19 210 €), de plus le 2d adjoint technique a pris son poste au 1^{er} septembre.

-Le véhicule budgété en 2019 n'a pas encore été acheté (BP 2019 : 16 500 €)

3. Présentation des résultats 2019

3-1 Budgets annexes

OFFICE TOURISME	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INVE	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
FONCTIONNEMENT	34 059,06		147 774,99	146 519,71	-1 255,28	32 803,78	0,00		32 803,78

PORT DE PLAISANCE	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INVE	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
FONCTIONNEMENT	30 151,58		68 877,16	52 211,45	-16 665,71	13 485,87	0,00		13 485,87

Office de tourisme : budget qui a nécessité une subvention de 134 500 € du budget principal en 2019.
(montant 2018 : 130 000 €).

Port de plaisance : déficit de fonctionnement lié à la fermeture du port durant la sécheresse cet été

3. Présentation des résultats 2019

3-1 Budgets annexes

ZAC DES MURIERS	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INVE	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
INVESTISSEMENT	-42 631,42		65 201,66	108 961,64	43 759,98	1 128,56	-22 764,00	42 782,70	1 128,56
FONCTIONNEMENT	47 982,67	47 982,67	115 200,37	157 983,07	42 782,70	42 782,70			0,00
					86 542,68	43 911,26			

LIGERVAL	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INVE	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
INVESTISSEMENT	33 817,89		3 631 239,13	3 597 438,49	-33 800,64	17,25	0,00	0,00	17,25
FONCTIONNEMENT	0,87	0,00	3 574 383,29	3 574 383,29	0,00	0,87		0,00	0,87
					-33 800,64	18,12			

- **ZAC des Mûriers** : budget qui nécessite une subvention du budget principal de 90 000 € en 2019 (contre 120 000 € les années précédentes et 100 000 € en 2018).

- **Ligerval** : pour équilibrer l'investissement, une avance complémentaire du budget principal a été effectuée à hauteur de 88 451,88 € (contre 278 754 € budgétisé).

3. Présentation des résultats 2019

3-1 Budgets annexes

MAISON DE SANTE	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INVE	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
INVESTISSEMENT	-7 149,97		30 086,66	32 962,53	2 875,87	-4 274,10	0,00	0,00	-4 274,10
FONCTIONNEMENT	9 057,27	7 149,97	47 629,36	53 483,17	5 853,81	7 761,11	0,00	4 274,10	3 487,01
					8 729,68	3 487,01			

BARBERECHE	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INVE	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE AU 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020
INVESTISSEMENT	9 084,41		0,00	1 439,00	1 439,00	10 523,41	0,00	0,00	10 523,41
FONCTIONNEMENT	27 782,75	0,00	12 738,06	15 550,00	2 811,94	30 594,69	0,00	0,00	30 594,69
					4 250,94	41 118,10			

- **Maison de santé** : budget qui a bénéficié d'une subvention du budget principal de 7 152 € qui permettra de couvrir le déficit d'investissement (*montant identique à 2018*)
- **Barberèche** : budget qui a bénéficié d'une subvention de 11 500 € (*contre 20 000 € en 2018*).

3. Présentation des résultats 2019

3-1 Budgets annexes

CIAS	CUMULE FIN 2018	AFFECTATION INVE	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT EX 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	C.R.	AFFECTATION POSSIBLE au 1068 (INV)	A REPORTER BP 2020 AU BUDGET PRINCIPAL
INVESTISSEMENT	66 432,33		0,00	225,00	225,00	66 657,33	0,00	0,00	66 657,33
FONCTIONNEMENT	68 335,89	0,00	132 919,62	71 780,15	-61 139,47	7 196,42	0,00	0,00	7 196,42
					-60 914,47	73 853,75			

- **CIAS** : budget qui a bénéficié d'une subvention du budget principal de 52 800 € (contre 70 000 € en 2018)

La compétence du CIAS étant transférée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2020, les résultats de l'exercice 2019 seront donc transférés au budget principal.

4. L'endettement du Grand Charolais



4-1 Répartition et remboursement de la dette en 2020

Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette s'élève à 9 722 389,36 €

L'encours de la dette global repose sur 32 emprunts dont :

- 25 portés par le budget principal (7 942 288,34 €),
- 7 portés par les budgets annexes dont la liste figure ci-après (1 780 101,02 €).

Structure de la dette :

Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette porte à **99,34% sur des taux fixes** générant ainsi une sécurité budgétaire et 0,66% sur des taux variables.

4. L'endettement du Grand Charolais



4-1 Répartition et remboursement de la dette en 2020

ECHEANCIER 2020 du Grand Charolais

EMPRUNTS	CRD au 01.01.2020	CAPITAL 2020	INTERETS 2020	ANNUITES 2020	CRD au 31,12,2020
CCLGC	7 942 288,34 €	928 910,73	124 573,18	1 053 483,91	7 013 377,61
DECHETS MENAGERS	630 627,05 €	52 217,67	5 931,66	58 149,33	578 409,38
MAISON DE SANTE L'ARCONCE	274 360,95 €	14 750,62	9 088,96	23 839,58	259 610,33
LIGERVAL	469 060,49 €	56 855,84	8 148,86	65 004,70	412 204,65
ZAC DES MURIERS	406 052,53 €	60 155,92	17 310,92	77 466,84	345 896,61
	9 722 389,36 €	1 112 890,78	165 053,58	1 277 944,36	8 609 498,58
	230,91 €				

42 104 hab (source insee)

4. L'endettement du Grand Charolais

4-2 Endettement - Evolution

CRD du Grand Charolais 2020 - 2024

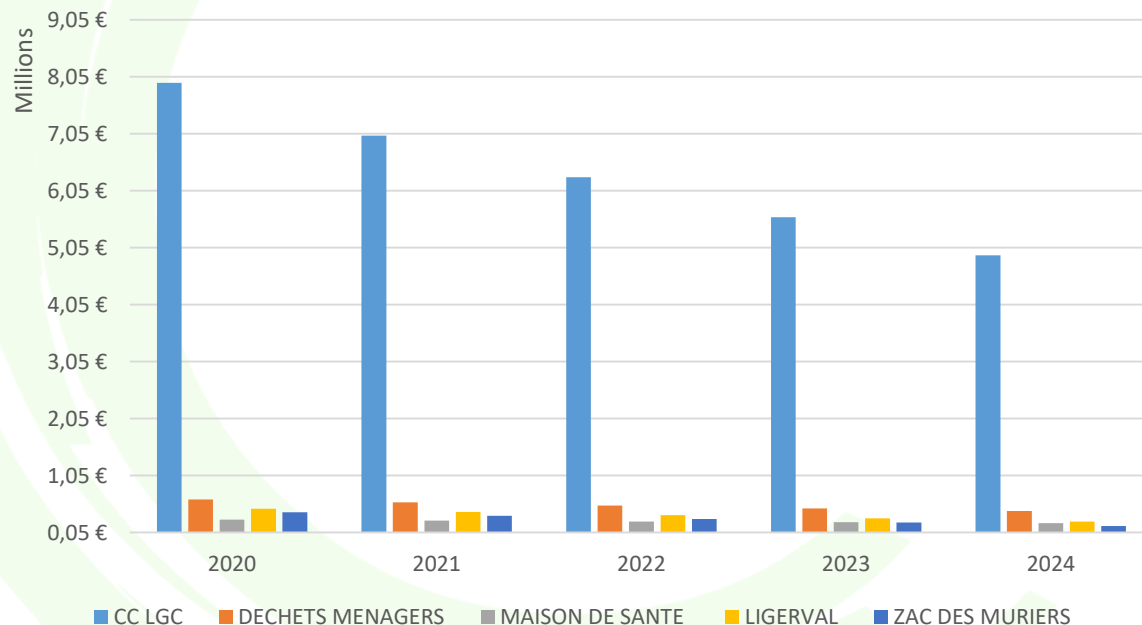
	2020	2021	2022	2023	2024
CC LGC	7 942 288,34	7 013 377,61	6 286 041,92	5 582 203,24	4 913 615,48
DECHETS MENAGERS	630 627,05	578 409,38	525 980,78	473 333,25	426 666,57
MAISON DE SANTE	274 360,95	259 610,33	244 353,28	228 571,40	212 245,59
LIGERVAL	469 060,49	412 204,65	355 348,81	298 492,97	241 637,13
ZAC DES MURIERS	406 052,53	345 896,61	285 740,69	225 584,77	165 428,85
	9 722 389,36	8 609 498,58	7 697 465,48	6 808 185,63	5 959 593,62

42 104 hab
(source INSEE)

230,91

4. L'endettement du Grand Charolais

4-2 Endettement - Evolution



La dette est principalement portée par le budget principal (81,69 %).

Extinction de la dette du budget principal en 2038 (en l'absence de nouveaux emprunts).

4. L'endettement du Grand Charolais

4-3 Liste des emprunts en cours du budget principal

N° CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT INITIAL EMPRUNTE	DUREE	DERNIERE ANNEE DE RBST	TYPE D'EMPRUNT	TAUX		CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020	ANNUITES 2020		TOTAL ANNUITE	
							initial	actuel		Amortissement	Intérêt		
BUDGET PRINCIPAL										7 942 288,34	928 910,73	124 573,17	1 053 483,94
737500020411602	CREDIT MUTUEL	DIVERS INVESTISSEMENT	1 640 000,00	20 ans	2038	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		1,50%	1 558 000,00	82 000,00	22 908,76	104 908,76	
5595718	CE BFC	DIVERS INVESTISSEMENT	500 000,00	20 ans	2038	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		3,40%	475 000,00	25 000,00	6 891,26	31 891,26	
7065771	Banque Populaire Bourgogne	ACQUISITION BATIMENT COMMUNAUTAIRE	313 114,00	15 ans	2020	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		3,40%	20 874,22	20 874,22	709,72	21 583,94	
9248911	Caisse d'Epargne	INVESTISSEMENTS 2013	750 000,00	10 ans	2023	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		2,77%	300 000,00	75 000,00	7 530,94	82 530,94	
8714492		INVESTISSEMENTS 2011	1 000 000,00	10 ans	2020	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		2,49%	109 620,53	109 620,53	2 729,54	112 350,07	
9595686		INVESTISSEMENTS DIVERS	560 000,00	10 ans	2023	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		1,56%	262 500,00	70 000,00	3 685,50	73 685,50	
9982561		INVESTISSEMENTS DIVERS 2017	2 399 000,00	15 ans	2032	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		1,16%	2 079 133,36	159 933,32	23 422,24	183 355,56	
3524753		INVESTISSEMENTS DIVERS	200 000,00	12 ans	2021	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		3,62%	39 613,81	19 450,12	1 171,96	20 622,08	
3493041		REHABILITATION ET EXTENSION BAT. COMMUNAUTAIRE CHAROLLES	200 000,00	15 ans	2022	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		4,51%	49 561,16	15 797,21	2 235,21	18 032,42	
3451783		INVESTISSEMENTS DIVERS (FDC Ville charolles cinéma TIVOLI)	130 000,00	15 ans	2020	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		3,07%	10 642,10	10 642,10	205,34	10 847,44	
9304982		VOIRIE 2013 + BATIMENT PETITE ENFANCE PALINGES	100 000,00	12 ans	2025	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		3,41%	53 501,11	8 186,40	1 824,39	10 010,79	
9673438		CREATION CRECHE ET RAM (120 000 €) + THD (60 000 €)	180 000,00	25 ans	2040	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		2,25%	154 596,42	5 839,99	3 478,42	9 318,41	
9819191		PROJET HOTEL D'ENTREPRISES	430 000,00	20 ans	2036	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		1,04%	367 850,46	19 893,81	3 825,64	23 719,45	
3420912	REMISE AUX NORMES PISCINE ETE PLM	365 877,64	17 ans	2020	Taux variable Périodicité annuelle Amortissement constant	2,88%	0,099%	19 291,57	19 291,57	16,04	19 307,61		

4. L'endettement du Grand Charolais

4-3 Liste des emprunts en cours du budget principal

1479407	Crédit Agricole	ACQUISITION BATIMENT COMMUNAUTAIRE - SERVICE TECHNIQUE PLM	200 000,00	12 ans	2026	Taux fixe Périodicité semestrielle Amortissement constant		3,00%	108 333,37	16 666,66	3 125,00	19 791,66
821876		PONT DE L'ARCONCE CHAROLLES	180 000,00	18 ans	2029	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		3,79%	109 991,54	9 811,02	4 030,34	13 841,36
897726		VOIRIE 2011 NORD CHAROLAIS	50 000,00	10 ans	2021	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		4,11%	11 325,39	5 548,68	465,47	6 014,15
C05990		DIVERS INVESTISSEMENT	2 184 540,00	14 ans	2029	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		1,77%	1 482 366,00	156 038,00	25 551,25	181 589,25
1027807375	Crédit Mutuel	BATIMENT PETR		18 ans	2035	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		1,75%	289 422,31	15 817,17	4 961,47	20 778,64
5153507CDC	Caisse des Dépôts	GUINET PACAUD	400 000,00	15 ans	2031	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		0,00%	319 999,99	26 666,67	0,00	26 666,67
MPH227637CHF	Crédit Local de France (emprunt suisse)	ACQUISITION BATIMENT COMMUNAUTAIRE	458 713,81	15 ans	2020	Taux fixe Amortissement constant Périodicité trimestrielle	2,22%	2,250%	8 940,81	8 940,81	3 700,00	12 640,81
						Durée 1ère phase : 3 ans (jusqu'au 01/01/2008) 2ème phase : au 01/04/08 Taux indexé LIBOR CHF + marge 0.28% Amortissement constant Périodicité trimestrielle						
5013253701A001	Crédit Local de France	TRAVAUX PISCINES PLM	533 571,56	20 ans	2020	TAM 12 Mois EUR Amortissement progressif Périodicité annuelle Taux référence : 3.84% Marge : 0.28 Taux initial - 4.12	3,24%	0,75%	35 514,31	35 514,31	0,00	35 514,31
517159		EQUIPEMENT SPORTIF OUDRY	21 566,92	12 ans	2022	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		4,63%	6 156,55	1 960,01	285,05	2 245,06
514995		AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	46 502,39	9 ans	2026	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		2,75%	32 691,50	4 861,80	849,16	5 710,96
517997		AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	53 145,70	9 ans	2026	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		2,75%	37 361,83	5 556,33	970,47	6 526,80

4. L'endettement du Grand Charolais



4-3 Liste des emprunts en cours du budget principal

FOCUS : EMPRUNTS A TERME DE 2020 A 2022

ORGANISME PRETEUR	N° CONTRAT	TAUX	MONTANT INITIAL EMPRUNTE	ANNUITES 2020		
				Amortissement	Intérêt	TOTAL ANNUITE
2020				204 883,54	7 360,64	212 244,18
Banque Populaire Bourgogne	7065771	Fixe	313 114,00	20 874,22	709,72	21 583,94
Caisse d'Epargne	8714492	Fixe	1 000 000,00	109 620,53	2 729,54	112 350,07
	3451783	Fixe	130 000,00	10 642,10	205,34	10 847,44
	3420912	Variable	365 877,64	19 291,57	16,04	19 307,61
Crédit Local de France (emprunt suisse)	MPH227637CHF	Taux indexé	458 713,81	8 940,81	3 700,00	12 640,81
Crédit Local de France	5013253701A001	Fixe	533 571,56	35 514,31	0,00	35 514,31
2021				24 998,80	1 637,43	26 636,23
Caisse d'Epargne	3524753	Fixe	200 000,00	19 450,12	1 171,96	20 622,08
Crédit Agricole	997726	Fixe	50 000,00	5 548,68	465,47	6 014,15
2022				17 757,22	2 520,26	20 277,48
Caisse d'épargne	3493041	Fixe	200 000,00	15 797,21	2 235,21	18 032,42
Crédit Local de France	517159	Fixe	21 566,92	1 960,01	285,05	2 245,06

6 emprunts se terminent en 2020 sur le budget Principal, 2 emprunts se termineront en 2021 et également en 2022.

Un choix s'ouvrira aux futurs élus : diminuer l'endettement ou réemprunter pour investir?

4. L'endettement du Grand Charolais



4-3 Liste des emprunts en cours des budgets annexes

N° CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT INITIAL EMPRUNTE	DUREE	DERNIERE ANNEE DE RBST	TYPE D'EMPRUNT	TAUX		CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020	ANNUITES 2020		
							initial	actuel		Amortissement	Intérêt	TOTAL ANNUITE
BUDGET LIGERVAL									469 060,49 €	56 855,84 €	8 148,86 €	65 004,70 €
9571854	Caisse d'Epargne Bourgogne	AMENAGEMENT ZONE LIGERVAL	290 000,00	13 ans	2028	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		1,82%	469 060,49	56 855,84	8 148,86	65 004,70
BUDGET MAISON DE SANTE									274 360,95 €	14 750,62 €	9 088,96 €	23 839,58 €
1467625	Crédit Agricole	MAISON DE SANTE CHAROLLES	290 000,00	20 ans	2034	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		3,75%	227 434,67	12 318,77	8 356,91	20 675,68
2125933	Crédit Agricole	INSTALLATION CLIMATISATION MAISON DE SANTE	54 000,00	20 ans	2036	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		1,56%	46 926,28	2 431,85	732,05	3 163,90
BUDGET OM									630 627,05 €	52 217,67 €	5 931,66 €	58 149,33 €
3240867	Caisse d'Epargne Bourgogne	CREATION DECHETTERIE SAINT BONNET DE JOUX	70 000,00	15 ans	2022	Taux fixe Périodicité annuelle Amortissement constant		3,80%	17 293,76	5 550,99	657,16	6 208,15
9784423	Caisse d'Epargne Bourgogne	POLE DECHETS	400 000,00	15 ans	2031	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		1,17%	313 333,29	26 666,68	3 549,00	30 215,68
MON 528969EUR	LA BANQUE POSTALE	PLATEFORME BONS VINS	300 000,00	15 ans	2034	Taux fixe Périodicité trimestrielle amortissement constant		0,58%	300 000,00	20 000,00	1 725,50	21 725,50
BUDGET ZAC DES MURIERS									406 052,53 €	60 155,92 €	17 310,92 €	77 466,84 €
AN096721	Caisse d'Epargne Bourgogne	REAMENAGEMENT DE 6 PRETS	902 338,87	15 ans	2026	Taux fixe Périodicité trimestrielle Amortissement constant		4,44%	0,00	60 155,92	17 310,92	77 466,84

4. L'endettement du Grand Charolais



4-4 Les ratios d'endettement fin 2019

- **Ratio N° 9** : Ce ratio permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité. Au-dessus de 100, il signifie que les recettes de fonctionnement ne permettent pas de couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette, et qu'il faudrait donc faire appel à d'autres ressources propres pour rembourser la part en capital de la dette.

Ce ratio qui permet surtout de voir quelle est la capacité de la collectivité à contracter de nouveaux emprunts est de **89,24 %** pour le budget principal.

- **Capacité de désendettement pour le budget principal : 2,1 années**

Ce ratio permet de voir combien de temps il faudrait à la collectivité pour apurer sa dette financière si tout son autofinancement y était consacré. Il est de 2,1 pour le budget principal.

Pour mémoire un plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité, à savoir : 12 ans pour les communes et EPCI à FPU.

5. Présentation de la structure



5- 1 L'organisation :

Les services du Grand Charolais sont répartis au 1^{er} janvier 2020 en quatre directions autour de la Direction générale, à laquelle sont rattachés les services de la communication et des assemblées :

- la Direction des ressources et de l'administration :

- Comprend les services suivants : RH, finances, commande publique, accueil, assemblées, informatique/téléphonie, les services communs (personnel mis à disposition de certaines communes), le portage de repas,

- la Direction de l'aménagement du territoire:

- Comprend les services suivants : travaux neufs et THD, infrastructures et équipements, voirie et réseaux divers, SIG, environnement et SPANC,

- la Direction de l'attractivité, du développement et des transitions:

- Comprend les services suivants : développement économique ,stratégie et développement touristique (office de tourisme, port de plaisance, haltes nautiques), l'urbanisme et l'habitat, la santé, les mobilités,

- la Direction de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et du sport :

- Comprend les services suivants : petite enfance, accueils de loisirs et ludothèque, école de musique, centres nautiques et animations sportives, actions culturelles.

5. Présentation de la structure



5-2 Les effectifs au 1^{er} janvier 2020

Le Grand Charolais compte 125 agents au 1^{er} janvier 2020, répartis comme suit:

- Nombre d'agents permanents:
94 titulaires et stagiaires dont 3 en disponibilité, 1 détachement
et 15 agents des services communs.

-Nombre d'agents non permanents: 31

➔ Représentant : 109,46 ETP

Environ 90 saisonniers sont recrutés principalement en période estivale pour assurer l'ouverture des équipements suivants: OT, centres nautiques, port de plaisance, accueils de loisirs.

5. Présentation de la structure



5-2 Les effectifs au 1^{er} janvier 2020

Répartition des agents permanents et non permanents par catégorie:

-Nombre d'agents de catégorie A: 10
Soit 8,00 % des effectifs

-Nombre d'agents de catégorie B: 39
Soit 31,20 % des effectifs

-Nombre d'agents de catégorie C: 74
Soit 60,08 % des effectifs

Les agents saisonniers sont recrutés sur des postes de catégorie C et B pour le personnel aquatique du Stade Nautique.

5. Présentation de la structure



5-2 Les effectifs au 1^{er} janvier 2020

Données principales sur le temps de travail:

- Nombre d'agents à temps complet: 77
- Nombre d'agents à temps non complet: 46
- Nombre d'agents à temps partiel: 2
- Nombre d'agents mis à disposition d'une autre collectivité: 19 dont 18 du service commun
- Nombre d'agents mis à la disposition du Grand Charolais: 4
- Répartition hommes/femmes: 79 femmes et 46 hommes
- Organisation du temps de travail: diversifié (annualisation, cycle de travail, 35 heures, 37 heures pour services supports, etc.)

5. Présentation de la structure



5-3 Les dépenses de personnel

	BP 2019	CA 2019
CHAPITRE 012	5 346 853,00	4 580 613,67
BUDGET PRINCIPAL	4 827 175,00	*** 4 118 979,23
BARBERECHE	12 000,00	
DECHETS MENAGERS	229 000,00	227 311,34
OFFICE DU TOURISME	115 763,00	109 550,35
PORT DE PLAISANCE	29 915,00	19 335,33
SPANC	133 000,00	105 437,42

***** dont 36 105 € de personnels affectés et refacturés aux budgets annexes**

Les dépenses non réalisées sur l'exercice 2019 proviennent pour l'essentiel :

- de l'arrivée en février de la DGA administration générale et de son départ en septembre (poste vacant),
- de l'arrivée en juin du 2^{ème} chargé de mission en développement économique,
- du non recrutement du 3^{ème} chargé de mission en développement économique,
- du non recrutement de l'agent de maîtrise au service technique,
- de l'arrivée du responsable voirie en mai,
- du recrutement en septembre du 2^{ème} agent technique au SPANC,
- du non remplacement d'un adjoint administratif au service finances.

5. Présentation de la structure



5-3 Les dépenses de personnel

- Les postes créés en 2019 :
 - 1 ingénieur voirie,
 - 1 rédacteur principal en charge de l'urbanisme et de l'habitat,
 - 1 adjoint administratif (en retour de disponibilité) : affecté au secrétariat de l'école de musique suite à réorganisation du service (1 directeur de site n'a pas été remplacé après départ en retraite, création d'une direction unique),
- Les postes pourvus suite vacance en 2019:
 - 1 DGA administration générale (arrivée en février et départ en septembre)
 - 1 DGA développement, attractivité et transitions (arrivée en mai).

5. Présentation de la structure



5-3 Les dépenses de personnel

Les éléments de rémunération :

-HS (pour les agents de catégorie B et C) : le principe est la récupération sauf impossibilité de récupération, les heures supplémentaires réalisées après 20h00 ou le WE sont rémunérées (*1 136,59 heures supplémentaires ont été rémunérées en 2019*).

-35 agents perçoivent une NBI : 17 agents ayant des missions de responsable ou d'encadrement, 6 agents ayant les fonctions d'agents d'entretien des communes de moins 2000 habitants, 6 agents ayant les fonctions de secrétaire de mairie de moins de 2000 habitants, 2 ayant la responsabilité d'une régie de recette, 3 en tant que chargé d'accueil, 1 agent ayant des missions de dessinateur.

-RIFSEEP mis en place pour les cadres d'emplois éligibles (en attente des derniers arrêtés ministériels pour application de l'ensemble des agents),

-10 agents bénéficient d'un 13^{ème} mois au titre des droits acquis,

-Avantage en nature : pas de logements ni de véhicules attribués.

Protection sociale :

-Participation à la garantie maintien de salaire : 10 € brut/mois/agent souscripteur modulé en fonction du temps de travail soit une dépense de 8 015,78 € (85 agents concernés)

-CNAS : adhésion de 207 € prise en charge par la CC soit une dépense de 23 391 € en 2019.

6. Les perspectives pour 2020

6.1 Concernant les recettes de fonctionnement

- Fiscalité intercommunale :
 - Estimation de la revalorisation des bases (*en l'attente de la réception des bases prévisionnelles pour 2020*) et de la mise en œuvre de la réforme de la TH:

FISCALITE 2020								
2019 (bases définitives)			REVALORISATION DES BASES 2019 à :			PRODUIT SUPPLEMENTAIRE ATTENDU 2020 EN €	ESTIMATION REVERSEMENT TH EN € (dépense estimée au chap 013) - prise en compte taux TH 2017	
			0,9 % pour la TH 1,2% pour la TFB - TFNB et CFE					
			TH : taux 2017 TFB et TFNB : taux 2019					
Bases	Taux	Produit	Bases prévi 2020	Taux	Produit			
T.H.	43 504 249	18,87	8 209 252	43 895 787	18,68	8 199 733	-9 519	83 402
T.F.B.	41 890 671	11,80	4 943 099	42 393 359	11,80	5 002 416	59 317	
T.F. N.B.	4 554 938	12,70	578 477	4 609 597	12,70	585 419	6 942	
CFE	11 067 532	26,15	2 873 449	11 200 342	26,15	2 928 890	55 441	
TOTAL			16 604 277			16 716 458	112 181	83 402
SOLDE THEORIQUE							28 779	

6. Les perspectives pour 2020

6.1 Concernant les recettes de fonctionnement

- Baisse prévisionnelle de – **2%** pour la dotation de compensation
- Augmentation au niveau national de la dotation d'intercommunalité de + 2% , quelle évolution pour la CCLGC?
- FPIC, maintien des 1 milliard au niveau national, l'enveloppe devrait être maintenue compte tenu du classement de la CCLGC (*301 ème bénéficiaire sur 700*).

DOTATIONS ET FPIC 2020

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	DIFFERENCE 2020/CA2019
Dotation d'intercommunalité	682 554	748 227	748 227	0
Dotation de compensation	1 313 259	1 283 105	1 257 443	-25 662
FPIC	415 387	431 682	431 682	0

Hypothèses prudentielles proposées pour le BP en l'attente de la notification des dotations.

6. Les perspectives pour 2020

6.2 Concernant les dépenses de fonctionnement

-Absence d'ouverture de nouveaux équipements en 2020 ,mais année pleine de fonctionnement pour l'ensemble des équipements ouverts à la population (ALSH et Dock 713 notamment).

Certains tarifs nécessitent encore d'être harmonisés : centres nautiques, école de musique.

- Mise en place de la REOM généralisée en 2020 : diminution du budget principal d'environ 2 millions d'euros (*chapitre 65 en dépense de fonctionnement – chapitre 73 en recette de fonctionnement*)

-Institution de la taxe GEMAPI en 2020 avec création d'un budget annexe : (*diminution du chapitre 65 en dépense de fonctionnement pour 82 000€*)

6. Les perspectives pour 2020



6.2 Concernant les dépenses de fonctionnement

-Poursuite des études d'aménagement du territoire en 2020 pour le projet de territoire du prochain mandat :

**Planification :*

- Poursuite du lancement du PCAET en partenariat avec le SYDESL, adoption envisageable début 2021,

** Urbanisme et Habitat :*

- Poursuite du diagnostic OPAH et définition du plan d'action pour une mise en œuvre en 2021
- Lancement du PLUI

**Développement économique :*

- Poursuite de l'étude stratégique sur la ZAE Barberèche,
- Poursuite des appels à projet (économie circulaire, économie de la ressource, plan national alimentaire)
- Poursuite du dispositif territoire d'industrie

6. Les perspectives pour 2020



6.2 Concernant les dépenses de fonctionnement

-Poursuite des études d'aménagement du territoire en 2020 pour le projet de territoire du prochain mandat :

* *Développement touristique :*

- Poursuite de l'étude relative au contrat de canal du centre dans le cadre d'un groupement CUCM, Grand Chalon et Grand Charolais ,
- Poursuite de l'étude stratégique du port de plaisance à Digoin,

* *Voirie – ouvrages d'art*

- *Poursuite de la mise en œuvre de la compétence et poursuite du recensement des ouvrages d'art en collaboration avec le CEREMA.*

6. Les perspectives pour 2020

6.2 Concernant les dépenses de fonctionnement

-Les évolutions de services impliquant une augmentation des dépenses de personnel :

- Finalisation de la structuration de la collectivité suite à l'harmonisation des compétences :

- * recrutement d'un DGA Administration suite au départ du titulaire en septembre,
- * finalisation de la structuration du service de développement économique avec un 3^{ème} chargé de mission,
- *renforcement du pôle tourisme ,
- * renfort au centre technique avec le recrutement d'un agent de maitrise.

-Mise en place la réorganisation petite enfance comprenant la transformation de la halte garderie de Palinges en micro-crèche au 01/03/20,

-Année pleine sur le fonctionnement du Dock 713,

- Année pleine pour le fonctionnement de l'ALSH à Paray le Monial ouvert en mars 2019.

-Proposition : maintien du chapitre 012 à hauteur du budget voté en 2019 soit environ 4 800 000 €.


6. Les perspectives pour 2020

6.2 Concernant les dépenses de fonctionnement

-Gestion prévisionnelle des emplois et carrières :

Les départs à la retraite prévisionnels en 2020 :

- Départ d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe sur la commune de Vitry en Charollais (1^{er} juillet 2020)
- Départ d'un adjoint technique au stade nautique de Paray le Monial (1^{er} juillet 2020)

 Ces deux agents devront être remplacés.

- La question de l'intégration des personnels non titulaires en contrat depuis plusieurs années doit se poser en cours d'année notamment dans les structures petite enfance.

6. Les perspectives pour 2020

6.3 Concernant les dépenses d'investissement



* Un budget d'investissement qui pourrait s'inscrire :

- Dans la continuité des décisions prises depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017 avec la finalisation des opérations en cours (Stade d'athlétisme à Paray le Monial, Déplacements doux à Charolles et à Digoin). (voir tableau de synthèse des projets en cours).
- Dans la poursuite de l'intégration des nouveaux périmètres de compétence, notamment en ce qui concerne la voirie (budget total de près de 2, 068 millions d'euros dont 700 000 € en investissement).



* Pas de participations à la SEMA au titre des ZAE en concession à inscrire au Budget en 2020 (1 640 000 € versés en 2018 pour 3 exercices budgétaires et financés par emprunt).

6. Les perspectives pour 2020

La poursuite des projets initiés par les anciennes CC :

PROJET	Montant prévi. € (HT)	Subventions notifiées en €	Subventions en cours d'instruction en €	Autofinancement prévisionnel	Etat d'avancement du projet
Déplacements doux pôle activité charolais	542 278.74 €	DETR 2018 : 216 911 € soit 40% du coût total	-Contrat de territoire CRBFC : 75 000€ -AAP CD 71 : 60 000 € soit 135 000 € et 24.89% du coût total	190 367.74 € soit 35.11 %	Maitrise d'œuvre attribuée – phase APD Lancement des marchés de travaux février 2019 pour 1 ^{ère} phase. 2 ^{ème} phase en 2021. Dépenses réalisées en 2019 : 208 146 € Recettes encaissées en 2019 : 16 769 €
Stade athlétisme à PLM	1 134 000 €	CRBCF : 150 000€ CD71 : 250 000€ CNDS : 150 000€ DETR 2019 : 340 200 € Soit 890 200 € et 78.51% du coût total	/	243 800 € soit 21.49%	Maitrise d'œuvre attribuée - Phase APD Début des travaux en 2020 (planning à confirmer). Dépenses réalisées en 2019 : 4 627 € Recettes encaissées en 2019 : 22 500 €
Déplacements doux Digoin T3	835 000 €	AAP Mobilité : 278 236 € AAP CD 71 : 72 000 € soit 342 376 € soit 41 % du coût total	-Contrat de territoire : 75 000€ -DETR 2020 : 250 500 € Soit 325 500 € et 38.98 % du coût total.	167 123 € soit 20 %	Maitrise d'œuvre attribuée - Phase AVP Travaux en novembre 2020. Dépenses réalisées en 2019 : 23 036 € Recettes encaissées en 2019 : 36 000 €

6. Les perspectives pour 2020



6.4 Concernant les relations financières avec les communes et organismes extérieurs

- AC prévisionnelles 2020 des communes notifiées fin 2019, avec une finalisation de l'évaluation des transferts de charges au 01/01/2020 par la CLECT avant la fin du 1^{er} semestre.
- Proposition de reconduction du fonds d'aide à l'investissement rural : montant à déterminer lors du vote du Budget et en fonction de l'évolution du budget voirie (cf réunions secteur)
- Maintien de la cotisation du PETR à 8,50 € / hab. soit 341 k€
- Augmentation de la contribution aux SDIS : +8,162 K€ soit 0,37%
- Stabilisation des cotisations des syndicats compétents en matière de GEMAPI (environ 83 k€).

6. Les perspectives pour 2020

6.5 Conséquences financières des dépenses d'investissement projetées

PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2020		
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	948 000
	Avance au BP LIGERVAL	250 000
	Crédits reportés	2 066 178
	dépenses d'équipement et fonds de concours	2 992 038
TOTAL dépenses réelles d'investissement		6 256 216
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		BP 2020
24	Produits des cessions immobilisations	
	Crédits reportés (hors FCTVA)	343 692
10	FCTVA	480 000
1068	Affectation du resultat de fonctionnement	1 070 608
13	subventions d'investissements (dont 560 k€ non notifiés)	1 994 731
	emprunts	0
TOTAL Recettes réelles d'investissement		3 889 031
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT A FINANCER		-2 367 185
	Excedent de fonctionnement cumulé	4 332 574
	Solde théorique excédent de fonctionnement à fin 2020	1 965 389

**Merci aux équipes qui ont contribué à
la réalisation de ce document**

Merci de votre attention



Communauté de communes Le Grand Charolais
32 rue Louis Desrichard - 71600 Paray-Le-Monial
www.legrandcharolais.fr